

Montréal, le vendredi 19 octobre 2001

Madame Renée Poliquin  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec)  
G1R 6A6

Madame,

Vous trouverez ci-joints en dix copies les transparents présentés au cours des deux séances du mercredi 17 octobre :

- Remise en état des ouvrages de l'aménagement des Rapides-des-Quinze.
  - Étude du potentiel archéologique
    - Secteur 1 – Rapides des Cyprès
    - Secteur 2 – lac Long
    - Secteur 3 – Rapides Kakake
    - Archéologie – Résultats, inventaire 2001 (BG – 4-3)
  - Niveaux maximum et minimum d'exploitation
    - Barrage (RA-27)
    - Coupe A-A à travers la digue RDQD-6 (lac Long), RA-9)
    - Berme abritant une végétation semi-aquatique (RA-29)
  - Mesures d'optimisation des retombées économiques locales et régionales mises en place (p. 26 à 37)
- Circulation de véhicules
  - Barrage principal (RA-22)
  - Dignes des lacs Long et Talé (RA-23)
  - Municipalité d'Angliers (RAM-20)

En outre, nous vous faisons parvenir sept copies de la lettre du ministère des Pêches et océans Canada dont trois copies vous ont été remises le mercredi 17 octobre.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'accepter nos respectueuses salutations.



Claude Mercier,  
porte-parole

Remise en état des ouvrages de l'aménagement  
des Rapides-des-Quinze  
Étude du potentiel archéologique  
Secteur 1 - Rapides des Cyprès

159-DAB

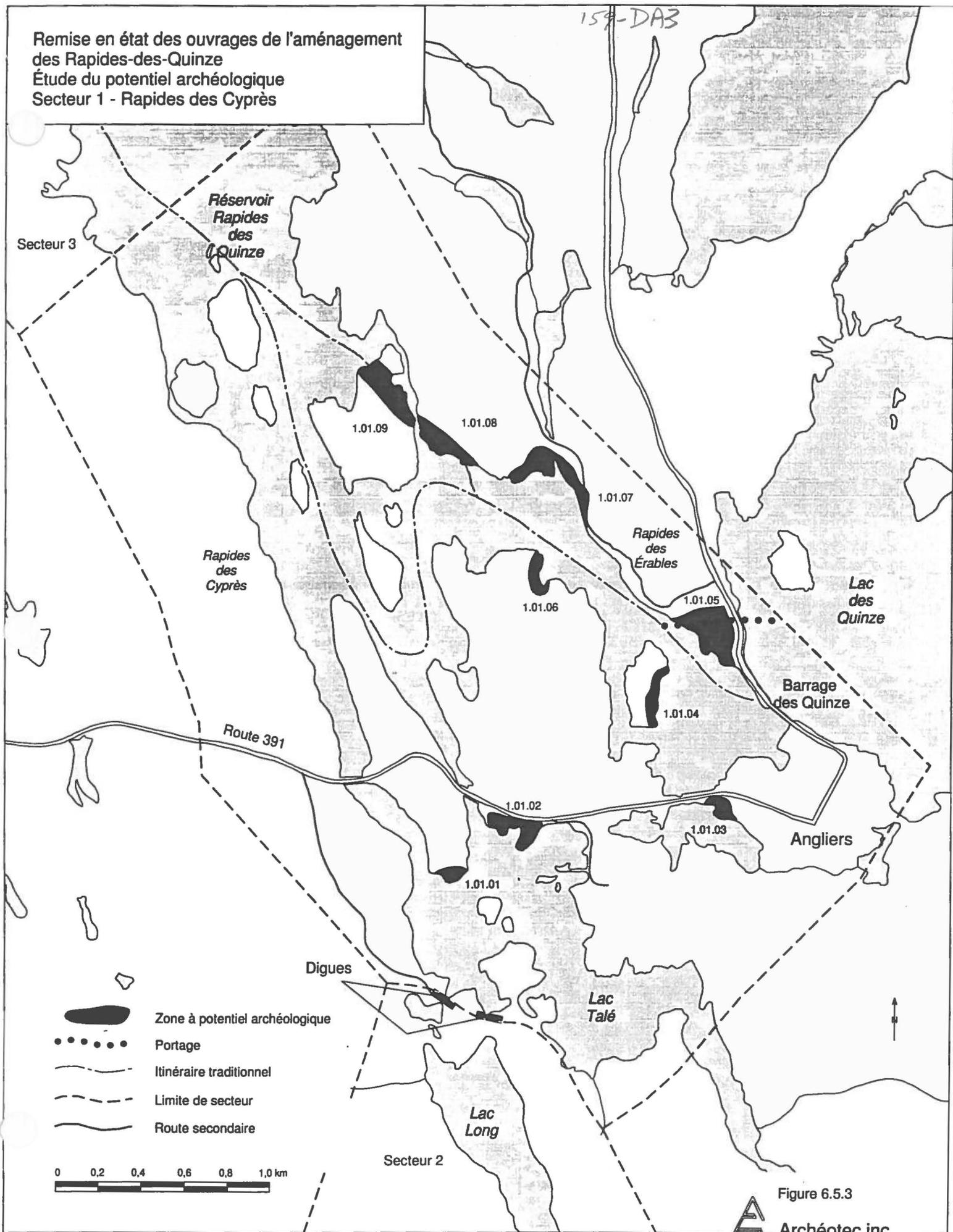


Figure 6.5.3



Archéotec inc.

Remise en état des ouvrages de l'aménagement  
des Rapides-des-Quinze  
Étude du potentiel archéologique  
Secteur 2 - lac Long

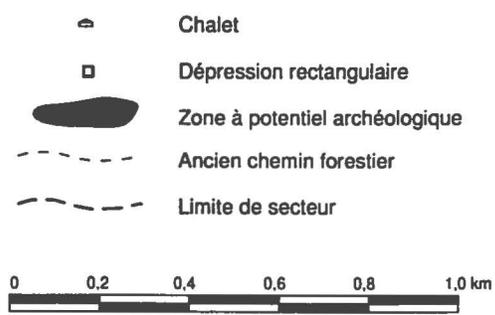
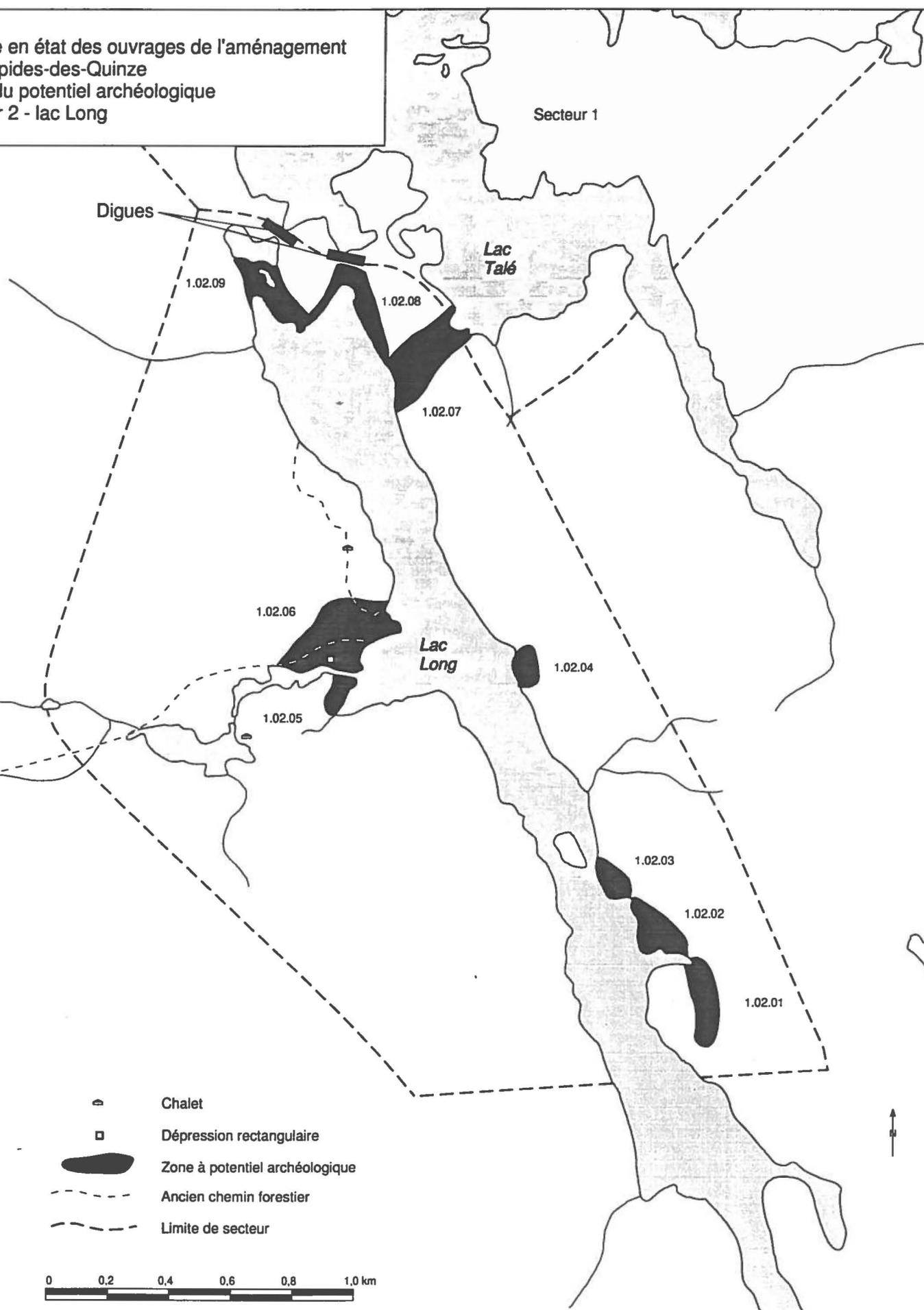


Figure 6.5.4

Remise en état des ouvrages de l'aménagement  
des Rapides-des-Quinze  
Étude du potentiel archéologique  
Secteur 3 - Rapides Kakake

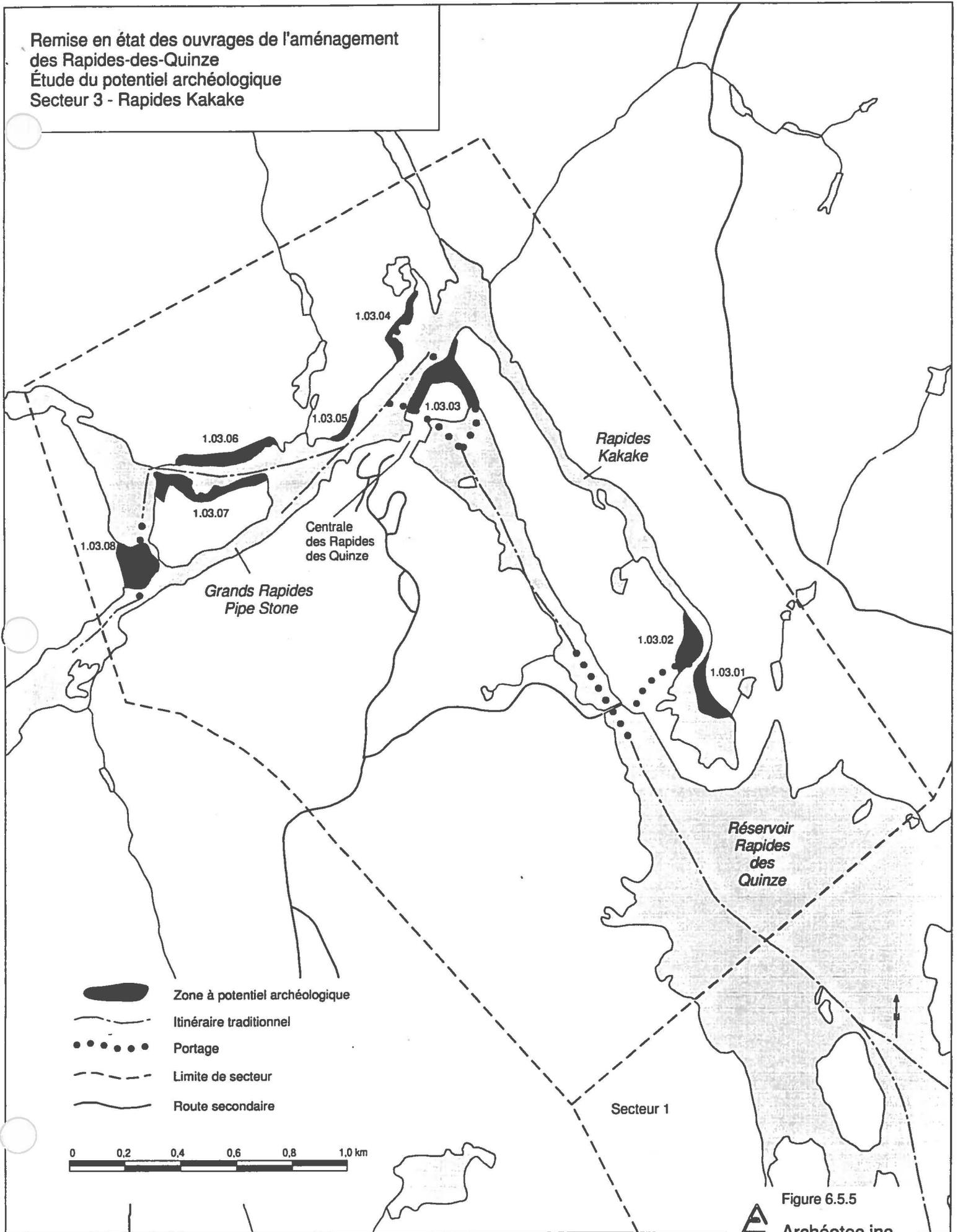


Figure 6.5.5

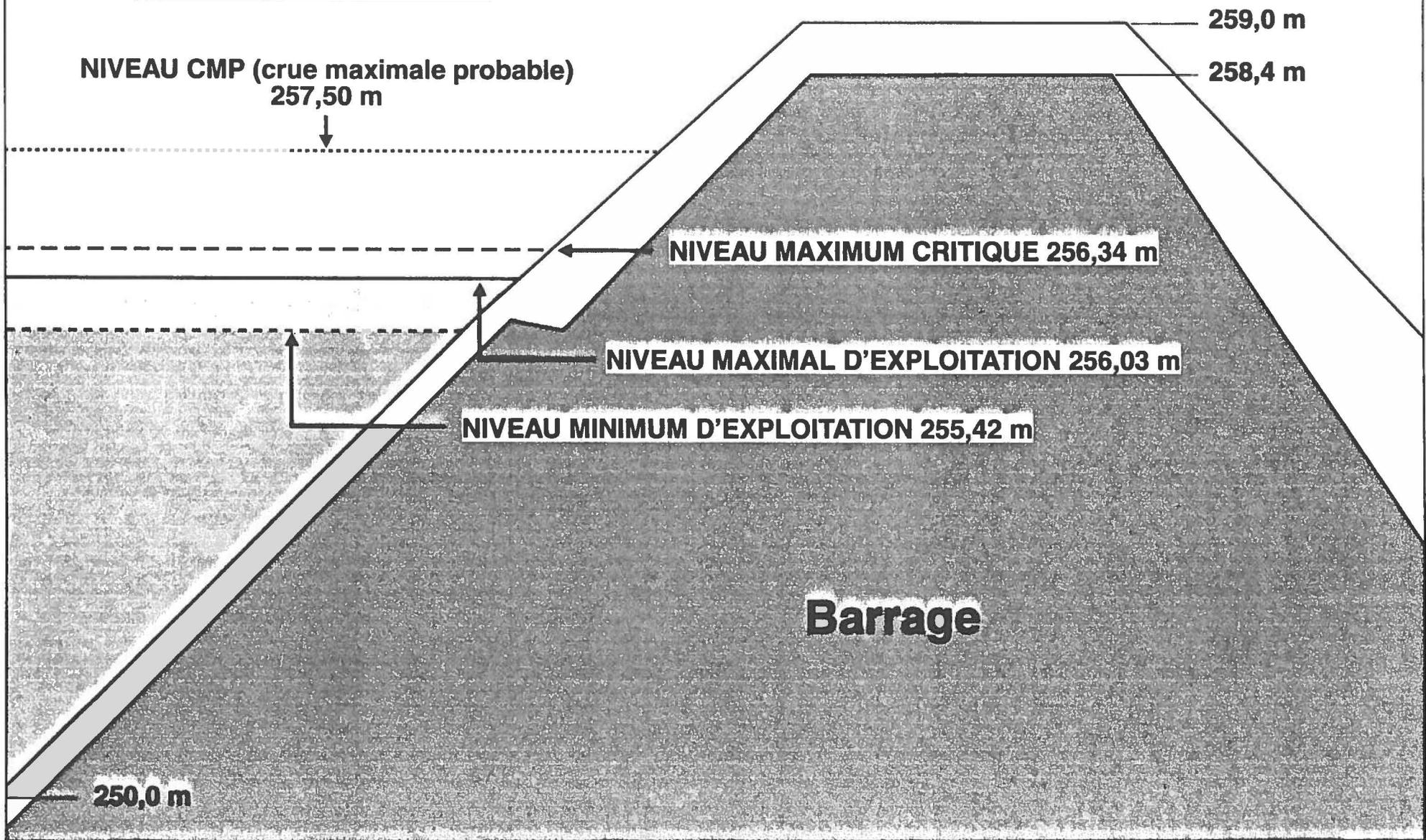
# ***Archéologie – Résultats, inventaire 2001***

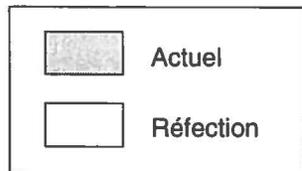
---

<b>Secteur</b>	<b>Nombre de zones</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Site trouvé</b>	<b>Recommandation</b>
<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3,3</b>	<b>Aucun</b>	<b>Aucune</b> <b>Archéo 08 2001</b>

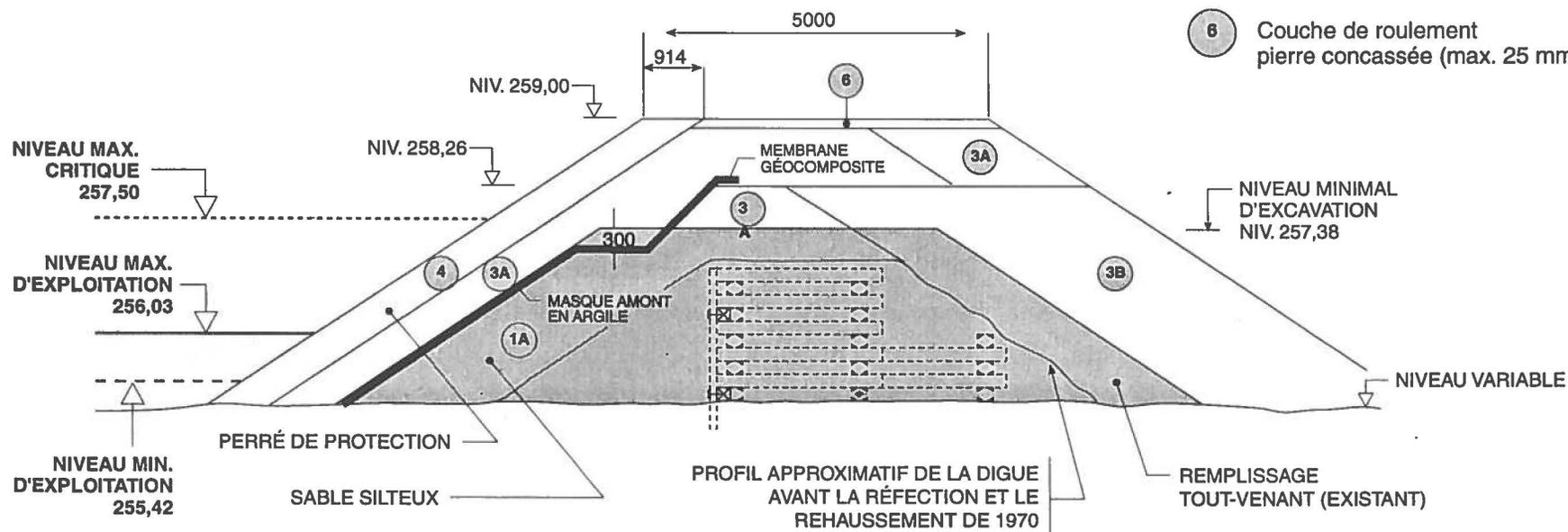
159-DA3

	Actuel		Réfection
---	--------	---	-----------





- 1A Sable silteux déjà en place
- 3A Enrochement traité compacté (max. 225 mm)
- 3B Enrochement tout-venant
- 4 Enrochement sélectionné pour perré
- 6 Couche de roulement pierre concassée (max. 25 mm)



**COUPE A-A  
À TRAVERS LA DIGUE RDQD-6 (LAC LONG)**

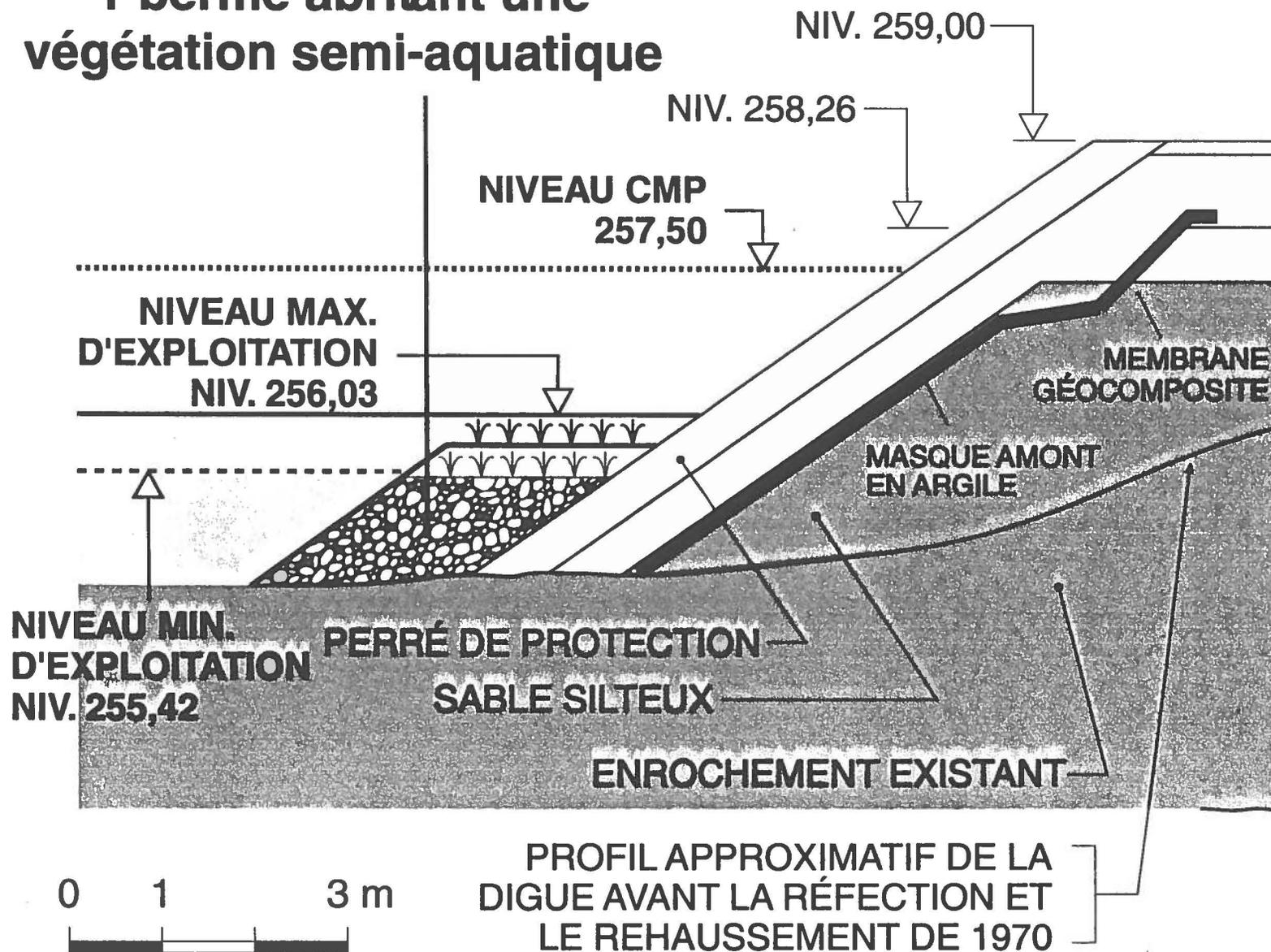
Réfection du barrage en enrochement et  
des digues de l'aménagement des  
Rapides-des-Quinze

**Figure 3.8  
Rehaussement de la digue du lac Long**

Novembre 2000



# 1 berme abritant une végétation semi-aquatique



## ***Réfection de l'aménagement des Rapides-des-Quinze***

### ***Mesures d'optimisation des retombées économiques locales et régionales***

10/19/01

26

## ***Réfection de l'aménagement des Rapides-des-Quinze***

### **Mesures d'optimisation des retombées économiques locales et régionales mises en place**

- **Projet de 81 millions de dollars dont une partie (40 millions) pourrait se transformer en retombées économiques locales et régionales réparties sur les années 2001 à 2003**
- **Principe d'optimisation des retombées économiques locales et régionales reconnu dans la recommandation adoptée par le conseil d'administration**
- **Hydro-Québec: entrepreneur général et responsable des appels d'offres**
- **Morcellement des lots de travail en autant d'appels d'offres distincts**

## Réfection de l'aménagement des Rapides-des-Quinze

### Cadre de référence d'Hydro-Québec

- Appel d'offres
  - Application politique et pratiques d'affaires d'HQ:
    - favoriser l'achat québécois
    - au meilleur coût possible
    - veut favoriser les retombées locales et régionales
    - respecte les lois et règlements en vigueur
- Achat chantier
  - veut favoriser les retombées locales et régionales
  - n'est pas responsable des pratiques d'acquisition des entrepreneurs
  - application politique et pratiques d'affaires d'HQ pour ses propres achats chantier

## Réfection de l'aménagement des Rapides-des-Quinze

### Mesures d'optimisation des retombées économiques locales et régionales mises en place

- Entente cadre (février 2001) entre Hydro-Québec et le CLD du Témiscamingue (Comaxtem) pour la mise en place d'un guichet unique pour les achats en mode chantier et la promotion de clauses particulières favorisant l'optimisation des retombées économiques locales et régionales

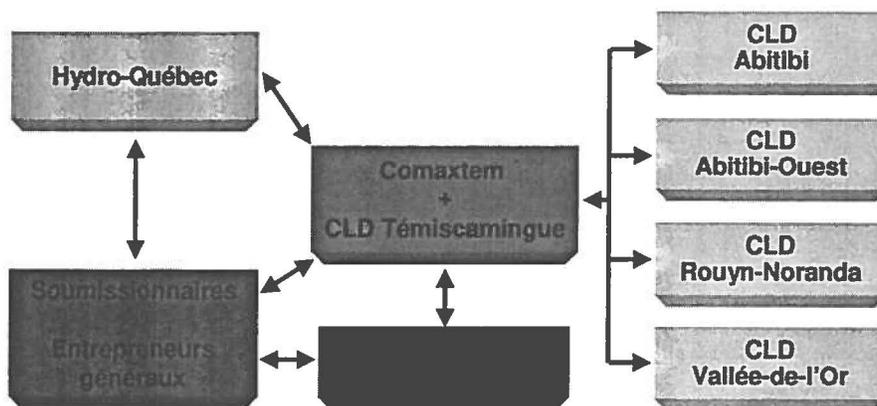
## Réfection de l'aménagement des Rapides-des-Quinze

### Mesures d'optimisation des retombées économiques locales et régionales mises en place

- Mandat du CLD du Témiscamingue (Comaxtem)
  - Dynamiser la participation régionale aux appels d'offres pour les différents lots de travail
  - Agir comme guichet unique de référence des fournisseurs pour les achats de fournitures de chantier
  - Assurer la liaison avec les autres CLD de la région et les organismes de développement algonquins du Témiscamingue
  - Assurer le respect des quotas et règles d'attribution faisant l'objet de politiques, réglementation ou entente liant Hydro-Québec

## Réfection de l'aménagement des Rapides-des-Quinze

### Organigramme fonctionnel



## ***Réfection de l'aménagement des Rapides-des-Quinze***

### **Mécanismes d'optimisation des retombées économiques locales et régionales en implantation:**

- clause particulière intégrée aux appels d'offres pour favoriser la participation des sous-traitants de la région
- rencontre Hydro-Québec et les CLD de la région pour la mise en place de la structure de coordination pour favoriser l'optimisation des retombées économiques locales et régionales
- visite(s) terrain obligatoire(s) entrepreneurs potentiels jumelées rencontre(s) entrepreneurs / sous-traitants organisées par le Comaxtem en collaboration avec les CLD
- achat sur le chantier par référence du Comaxtem
- affichage des appels d'offres médias locaux
- diffusion des résultats des retombées économiques locales et régionales
- gestion des matériaux résiduels pour organismes récréotouristiques

## ***Réfection de l'aménagement des Rapides-des-Quinze***

### ***Clauses particulières pour favoriser la sous-traitance régionale***

## Réfection de l'aménagement des Rapides-des-Quinze

### Clause particulière pour favoriser la sous-traitance régionale

«Dans le cadre des travaux faisant l'objet du contrat, l'entrepreneur a droit à un paiement de 40% du coût des travaux, des achats réalisés par des sous-traitants ou des matériaux fournis par des sous-traitants de la région Abitibi-Témiscamingue, jusqu'à concurrence des coûts maximum indiqués dans l'appel d'offres»

- **Admissibilité régionale**

«Pour qu'un sous-traitant soit reconnu comme faisant partie de la région, il doit posséder dans cette région un établissement où il exerce ses activités de façon permanente depuis au moins 1 an. Cet établissement doit être clairement identifié à son nom et être accessible durant les heures normales de bureau.»

## Réfection de l'aménagement des Rapides-des-Quinze

### Clause particulière pour favoriser la sous-traitance régionale

- **Exigence régionale**

«Pour avoir droit au paiement, l'entrepreneur doit s'assurer au préalable que chacun des sous-traitants potentiels soit en mesure de démontrer, le cas échéant, qu'il possède une expertise reconnue dans le champs d'activité pour lequel ses services ont été reconnus. Cette expertise doit être fondée sur les ressources du sous-traitant, dont notamment son personnel-clé, constituant le noyau de l'entreprise.»

## Réfection de l'aménagement des Rapides-des-Quinze

### Clause particulière pour favoriser la sous-traitance régionale

- **Exclusion**

«Aux fins de l'application de la présente clause, l'acquisition par l'entrepreneur du matériel et de services suivants, n'est pas considérée comme une activité de sous-traitance régionale:

- main-d'œuvre
- ...

- **Autres clauses:**

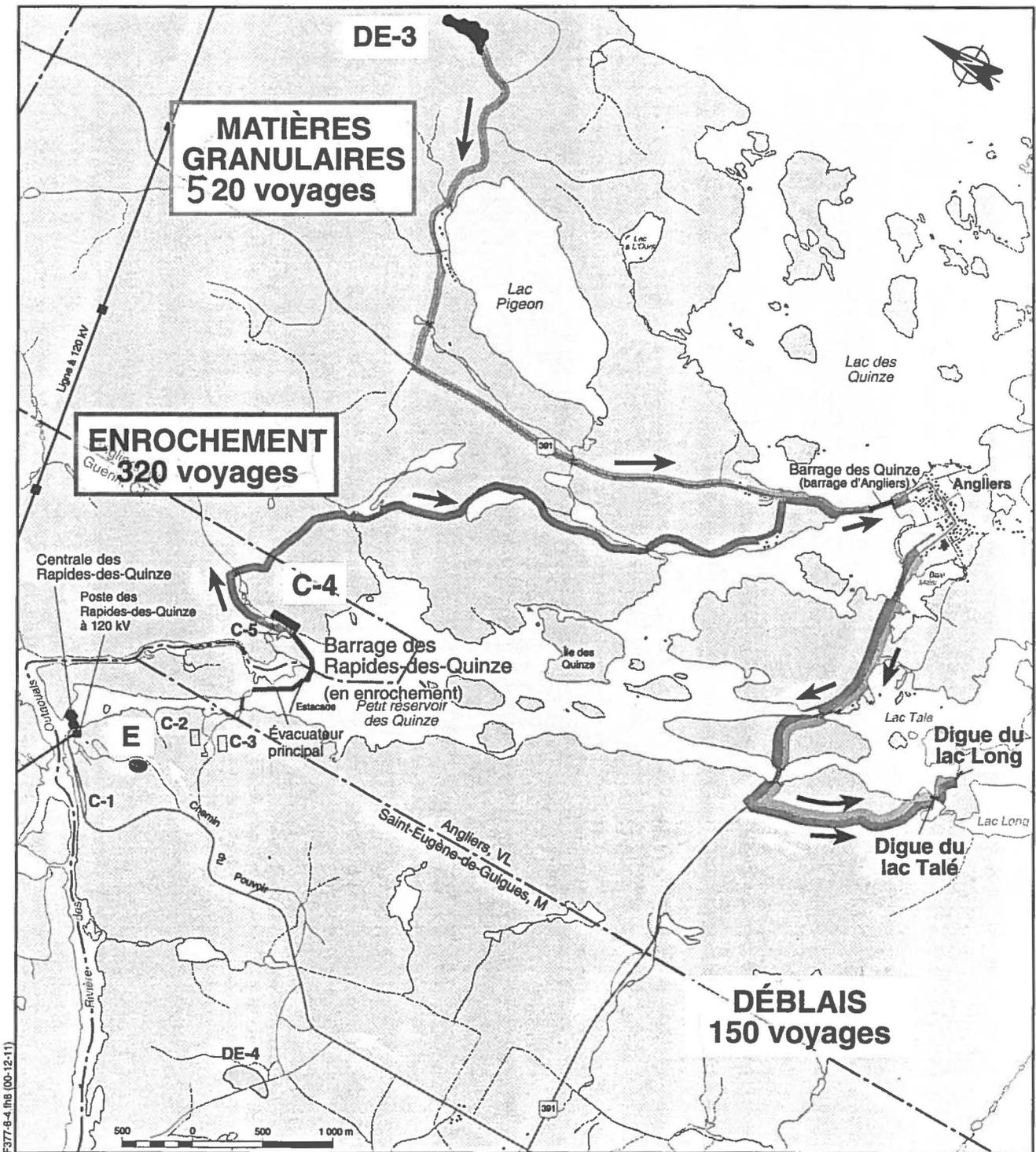
- Pièces justificatives pour paiement de la sous-traitance régionale
- Responsabilité de l'entrepreneur dans la gestion des sous-traitants

## Réfection de l'aménagement des Rapides-des-Quinze

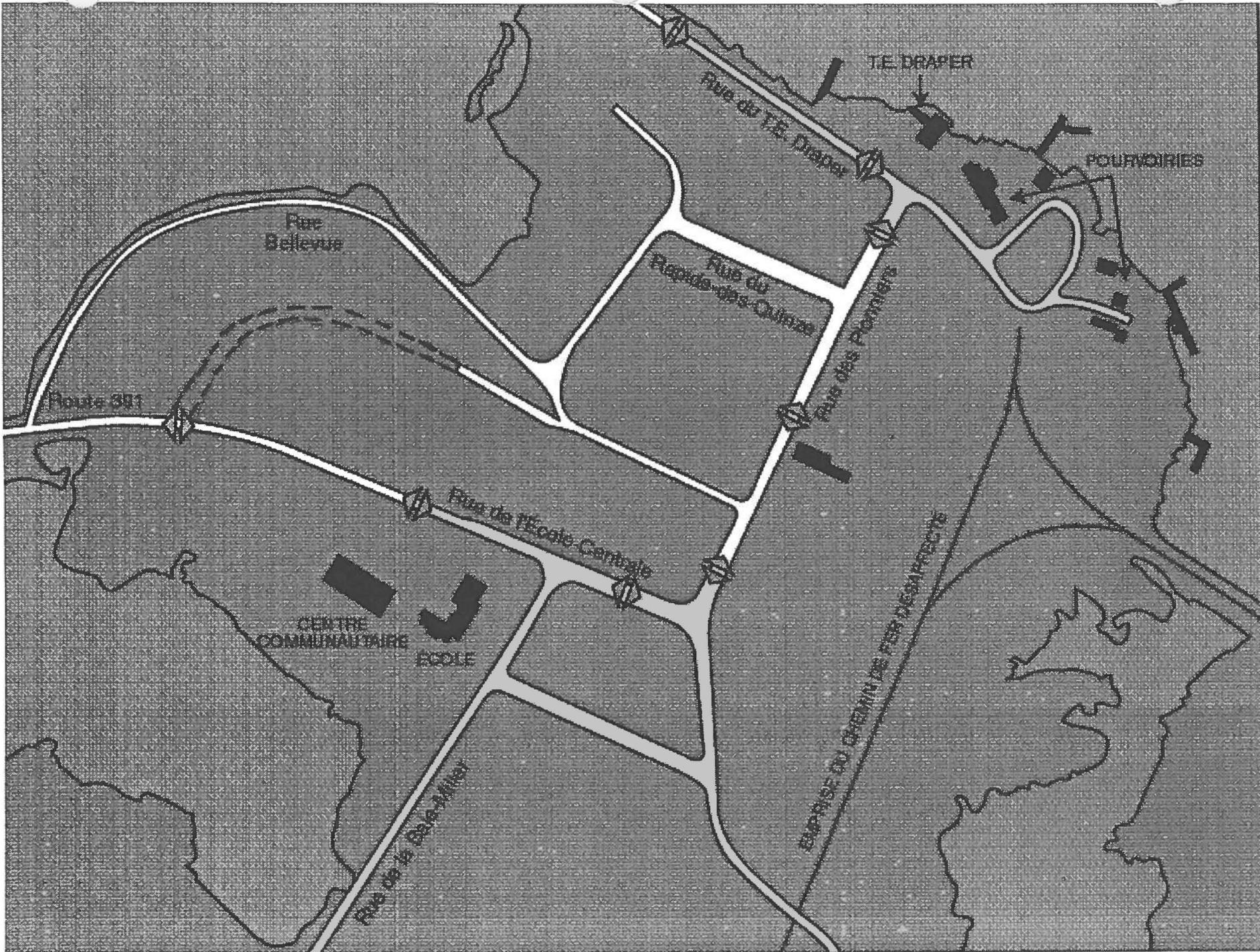
Exemple d'application de la clause particulière utilisée dans un appel d'offre d'Hydro-Québec pour favoriser la participation de sous-traitants régionaux

Description des travaux à réaliser	Valeur estimée par HQ des travaux	Valeur estimée par HQ des travaux pouvant être réalisés par des sous-traitants régionaux	Soumission avec participation régionale	
			Montant soumissionné par le contracteur	Valeur des travaux sous-contrats régionaux
Travaux d'architecture	25 000 \$	2 000 \$	25 000 \$	2 000 \$
Travaux civils	25 000 \$	5 000 \$	23 000 \$	5 000 \$
Travaux mécaniques	25 000 \$	1 500 \$	24 000 \$	1 500 \$
Travaux électriques	25 000 \$	1 500 \$	24 000 \$	1 500 \$
Montant soumissionnés	100 000 \$	10 000 \$	96 000 \$	10 000 \$
<b>Montant inscrit au préalable sur le bordereau de soumission par Hydro-Québec</b>			4 000 \$	Paiement
Total considéré par Hydro-Québec comme soumission			100 000 \$	Contrat attribué au plus bas soumissionnaire





## Digues des lacs Long et Talé



RAM #20